

Le 5 mars 2026

## PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret,  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case Postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dépôt de la preuve écrite et de la planification de l'audience de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (la « FCEI »)**

**Dossier: R-4320-2025 - Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR**

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa décision procédurale A-0009, la FCEI dépose sa preuve écrite qu'elle fera valoir lors de l'audience du présent dossier (Sujet 1).

De plus, conformément à l'échéancier établie par la Régie dans sa lettre A-0017, la FCEI dépose sa planification d'audience du présent dossier (Sujet 1).

Cordialement,



**Me Charles Turmel**  
Procureur de la FCEI

**Cc : Me André Turmel**  
Procureur de la FCEI